PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA LE 09 NOVEMBRE 2022

Ouverture de l'assemblée spéciale du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 9^e jour du mois de novembre 2021 à 19 h 00 Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Mgr-Courchesne, Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD Maire de Sainte-Eulalie

M. Stéphane BIRON Représentant de Ville de Nicolet
M. Marco BOUCHER Maire de Paroisse de Saint-Célestin

M. Réal DESCHÊNES Maire de Saint-Wenceslas

M. André DESCÔTEAUX
M. Guy DUPUIS
M. Christine GAUDET
M^{me} Denise GENDRON
Maire de Pierreville
Maire de Sainte-Perpétue
Mairesse d'Aston-Jonction
Mairesse de Sainte-Monique

M. Claude LEFEBVRE Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant

M. Mario LEFEBVRE Maire de Saint-Elphège

M. Mathieu LEMIRE
M. Laurent MARCOTTE
M. Raymond NOËL
M. Pascal THÉROUX
M. Alain VOULIGNY
Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
Maire de Saint-Léonard-d'Aston
Maire du Village de Saint-Célestin
Maire de Saint-François-du-Lac
Maire de La Visitation-de-Yamaska

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M. Martin Croteau, directeur des services techniques, est également présent.

M^{me} Geneviève Mailhot, directrice des finances, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. AFFAIRES COURANTES

- 2.1 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2022-05 relativement à l'établissement de la quote-part liée à la Richesse foncière uniformisée (RFU) et des autres quotes-parts en vigueur pour les municipalités de la MRC pour l'année 2023
- 2.2 Dépôt du projet de règlement 2022-05 relativement à l'établissement de la quote-part liée à la Richesse foncière uniformisée (RFU) et des autres quotes-parts en vigueur pour les municipalités de la MRC pour l'année 2023

3. AFFAIRES NOUVELLES

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, M^{me} Geneviève Dubois, préside l'assemblée spéciale et la déclare ouverte.

1.2

2022-11-287 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022 11 09 CM_S 1

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 AFFAIRES COURANTES

2 1

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2022-05 RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART LIÉE À LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU) ET DES AUTRES QUOTES-PARTS EN VIGUEUR POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2023

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2022-05 relativement à l'établissement de la quote-part liée à la Richesse foncière uniformisée (RFU) et des autres quotes-parts en vigueur pour les municipalités de la MRC pour l'année 2023.

2.2

2022-11-288

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-05 RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART LIÉE À LA RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE (RFU) ET DES AUTRES QUOTES-PARTS EN VIGUEUR POUR LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT les articles 975 et 976 du Code municipal, concernant la préparation du budget ;

CONSIDÉRANT les articles 126.2 et 126.3 de *la Loi sur les compétences municipales* R.L.R.Q. c. C-47.1 ;

CONSIDÉRANT le règlement 96-16 de la MRC approuvant le mode de quote-part concernant l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT le règlement 98-04 de la MRC approuvant le paiement des quotes-parts en trois (3) versements égaux ;

CONSIDÉRANT le règlement 2006-01 de la MRC concernant les cours d'eau ;

CONSIDÉRANT le règlement 2016-12 de la MRC concernant les insectes piqueurs ;

CONSIDÉRANT que les modes de répartition utilisés dans le présent budget 2023 sont fixés selon :

- la richesse foncière uniformisée (RFU) ;
- à 50 % selon la population et à 50 % selon la moyenne des permis émis dans les trois (3) dernières années pour chacune des municipalités bénéficiant du service d'inspection;
- à 25 % selon la RFU et à 75 % selon la population ;
- en fonction de l'utilisation d'un service ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 9 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce budget comprend les revenus et les dépenses ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le projet de règlement 2022-05 concernant la répartition des quotes-parts des municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'administration générale de la MRC pour l'année 2023.

2022 11 09 CM S 2

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0

2022-11-289 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à dix-neuf heures quinze (19 h 15).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉFÈTE GENEVIÈVE DUBOIS	Signatures	GREFFIER-TRÉSORIER MICHEL CÔTÉ

2022 11 09 CM_S 3